



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

Tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

I - Pour adapter les moyens aux missions, il est donc nécessaire de procéder à des créations et à des suppressions en fonction des besoins des services et des évolutions du service public.

C'est pourquoi, il est proposé de créer et de supprimer les emplois suivants :

CREATIONS DE POSTES

** Ecole Nationale de Musique et de Danse*

- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (contrebasse) à temps complet.

** Directions Enseignement/Culture/Jeunesse Sports/Vie Associative*

- 1 poste d'attaché.

** Direction Nettoyement Parc Auto*

- 1 poste de Conducteur Territorial (pour compenser les demandes de cessation progressive d'activité).

** Direction du Secrétariat Général*

- 1 poste d'Agent de Maîtrise chargé de l'encadrement des équipes d'entretien et de la gestion des stocks.

** Direction des Affaires Scolaires*

- 1 poste de Directeur Territorial chargé de l'encadrement de la Direction

** Direction des Ressources Humaines*

- 1 poste de Rédacteur Territorial chargé de la gestion des remplacements.

** Direction des Espaces Verts*

- 6 postes d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 2000.

- 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1er Janvier 2000.

** Direction des Bâtiments*

- 1 poste de Rédacteur chargé de la comptabilité.

- 1 poste d'Agent Technique chargé de la maintenance des installations (gaz).

** Direction de la Réglementation/Affaires Démographiques*

- 1 poste d'Adjoint Administratif chargé de la gestion des actes d'état civil.

- 1 poste d'Agent de Salubrité fossoyeur pour l'équipe des cimetières.

** Direction des Affaires Scolaires*

- 1 poste d'Agent de Maîtrise.

** Direction Information/Communication/Relations Extérieures*

- 1 poste d'Agent de Maîtrise chargé de l'encadrement du réseau de proximité.

- 1 poste d'Attaché Territorial

* Direction des Sports

- 2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet (50 %).
- 1 poste d'Agent d'Entretien

* Direction du Parc des Expositions

- 1 poste d'Attaché adjoint au directeur.

II - Pour faire suite aux avis émis par les Commissions Paritaires et pour tenir compte des besoins des services, je vous propose les modifications suivantes du tableau des effectifs.

* Direction Budget / Comptabilité

SUPPRESSION : - 1 poste d'Adjoint Administratif, à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,
à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Attaché, à compter du 1er Juillet 1999

CREATION : - 1 poste d'Attaché Principal de 2ème classe,
à compter du 1er Juillet 1999

* Direction des Sports et Jeunesse

SUPPRESSION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Animation
à compter du 1er Octobre 1999

CREATION : - 1 poste d'Animateur Territorial
à compter du 1er Octobre 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Adjoint Administratif
à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,
à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Eau et Assainissement

SUPPRESSION : - 1 poste d'Adjoint Administratif à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Nettoyement Parc Auto

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent Technique Principal à compter du 1er Octobre 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1er Octobre 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent de Maîtrise Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Bâtiments

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent de Maîtrise Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Parc et Foire des Expositions

SUPPRESSION : - 1 poste de Rédacteur à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste de Rédacteur Principal à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Adjoint Administratif à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
à compter du 1er Janvier 1999

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations et suppressions de postes définies ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)